

COMMUNE DE DOHEM

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 6 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'octobre à vingt heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 30 septembre 2023.

Etaient présents : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, Nelly MINET (arrivée à 20 h 10), Frédéric LELEU, Michelle LEFEBVRE.

Etaient absents excusés : Roseline GUILBERT procuration à Eugéna RITAINE, Dorothee ANNEBICQUE procuration à Luc AZELART

Absents non excusés : David DAMBRUNE, Adrien DILLY, Etienne DILLY, Joseph CARLIER

Secrétaire de séance : Luc AZELART

Assistait également : Céline COQUET

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 9 juin 2023.

Pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

1- Point sur les travaux de la tranche 4 optionnelle 1

La réception de travaux s'est tenue le 11/09/2023. Il est noté un problème de rétention au 52 rue principale, pose d'une grille avec puit d'infiltration au 39 rue principale et changement de qq planches en bois sur le soutènement à l'entrée du hameau. Il est demandé un nettoyage des tampons afin de les rendre accessibles à l'entreprise Colas via le Département.

Pour rappel, le montant de la tranche s'élevait à 579 600.16 €HT. On constate un dépassement de marché de l'ordre de 14 000 € qui s'explique par :

- L'ajout de 90 ml d'assainissement Ø 315 en chaussée sur la partie haute (assainissement qui passait sous une servitude) = 3 700 €
- La nécessité de travailler en grande profondeur les assainissements pour s'affranchir des croisements eaux usées et eau potable existants :
 - Dépassement des volumes de déblai, estimation 1500m3, volume après métrés 2850m3 (avec des largeurs réduites) = 16 000 €
 - Dépassement des volumes de remblai, estimation 450m3, volume après métrés 1700 m3 = 41 000 €
- La reprise de toutes les traversées de chaussée (bouche d'égout existante)
- L'ajout de 1700€ de signalétique pour le chemin d'Avroult (STOP, entrée de commune...)

Sur cette tranche, les économies réalisées ne permettent malheureusement pas de couvrir les dépenses nécessaires à la bonne gestion de l'eau vers le bassin créé.

Néanmoins, sur la dernière tranche TO2, il y a 17 000€ de P1 qui ne sera pas posé et 8 000€ de réseaux divers qui ne seront pas nécessaires. Ces 2 postes couvriront le dépassement de la TO1 sans impacter le montant global du marché.

FL n'est pas d'accord sur le fait que les coûts ont été mal estimés et que la commune doit payer le surcoût. LA demande si on a un moyen de recours.

2- Délibération travaux voirie tranche 4 optionnelle 2 (2^{ème} partie Maisnil)

Demande de subvention DETR 2023 et MMU 2023 pour le projet d'aménagements sécuritaires des accotements le long de la RD 190 - Tranche optionnelle 2

La commune de DOHEM souhaite poursuivre l'amélioration de ces voiries avec notamment l'aménagement sécuritaire de la route départementale 190 située sur le Hameau de Maisnil-Dohem.

Ces travaux sont la continuité de la tranche ferme débutée en juin 2021 et en sont la suite logique.

L'objectif des travaux est :

- De bordurer la chaussée et de la calibrer à 5.50 m fil d'eau en accord avec le Conseil Départemental,
- Mise en place d'un réseau d'assainissement en eau pluviale aujourd'hui absent sur le secteur en question
- Sécuriser les piétons avec l'aménagement de liaisons douces aux normes PMR

Le coût des travaux s'élevant à 566 827 € HT est éligible à de la DETR 2023 et au MMU 2023.

Les frais de maîtrise d'œuvre et d'études s'élèvent à 10 833.33 €HT, soit un montant total de l'opération subventionnée s'élevant à 577 663.33 € HT.



DETR : 20 % du montant des travaux HT : 109 409 € et MMU : 200 000 €

Le conseil accepte à l'unanimité les demandes de subvention au titre de la DETR et MMU 2023.

3- Travaux rue du stade : électricité, voirie, assainissement

Un projet de division en 4 lots à bâtir sur la rue du stade est en cours. La faisabilité du projet nécessite l'extension du réseau électrique, du réseau d'assainissement et de la voirie.

Coût des travaux :

- Electricité : extension de 50 m pour 7 188.36 € HT
- Assainissement (extension de 33 ml + pose de 4 branchements) : 20 560 € HT – (1200x4) – (1000x4) = 11 760 € HT. La commune se verra reverser la pose de la boîte et la participation pour raccordement lors des permis de construire et des raccordements des habitations au dit réseau
- Voirie : 6 440 € HT

Madame le Maire propose de signer une convention avec le propriétaire et de lui laisser à charge la partie assainissement, déduction faite des boîtes que les futurs acquéreurs devront payer à la commune.

La commune prendrait à sa charge l'électricité et la voirie.

Le conseil accepte à l'unanimité, et décide d'engager les travaux dès que possible.

4- Recensement de la population 2024 : nomination de l'agent recenseur

Notre commune est concernée par le recensement de la population en 2024. Il se déroulera du 18 janvier au 17 février. Pour notre commune, un seul agent recenseur est nécessaire, car la majorité des habitants répondent au questionnaire sur internet.

Il faut nommer par arrêté municipal le coordonnateur communal et l'agent recenseur.

5- Tarif repas de cantine

Pour l'année scolaire 2022/2023 : les repas nous étaient facturés 2,67 € TTC par le prestataire.

La commune prend en charge en supplément l'eau, le pain, et les charges de personnel.

Nous facturons aux familles : 2,80 € pour les enfants de maternelle et 2,95 € pour les enfants en primaire.

A compter du 1^{er} septembre 2023, les repas nous sont facturés 2,95 € par le prestataire.

Le conseil décide d'augmenter à 3,05 € pour les maternelles et 3,20 € pour les primaires : au 1^{er} novembre

6- Délibération tarif centre aéré Théroouanne

Cette année, 23 enfants de la commune ont participé au centre de loisirs de Théroouanne. Le comité syndical regroupant les communes de Dohem, Delettes, Bellinghem, Mametz, Saint-Augustin et Théroouanne ont fixé la participation des communes à 60 € par enfant et par semaine.

Ce qui représente pour nous une dépense de 2 700 €. Une délibération est nécessaire afin de régler cette somme au Trésor Public.

Le conseil accepte à l'unanimité.

7- Repas du 11 novembre

En concertation avec l'association des anciens combattants, il a été décidé d'organiser le repas des aînés le jour du 11 novembre.

Un devis a été demandé à Stéphanie Traiteur.

Les boissons seront commandées au Chais à Longuenesse.

Offert à tous les habitants de plus de 65 ans dans l'année, payant pour les conjoints qui n'ont pas l'âge. Les conseillers municipaux sont invités, payant pour les conjoints.

8- Questions diverses

Problème avec la signalétique rue d'Avroult : FL rapporte que beaucoup d'habitants ne sont pas contents d'avoir des panneaux STOP. Madame le Maire insiste sur le fait que ces panneaux ont été installés pour faire ralentir les voitures. Les riverains se plaignent de la vitesse.

LA demande si on peut faire autre chose pour faire ralentir, mettre par exemple des bandes de couleur au sol, ou un feu tricolore. Il propose d'installer un coussin berlinois.

La décision sera prise à la prochaine réunion car il y a trop d'absents ce jour.

Problème inondation 19 rue de Cléty : Madame le Maire a fait intervenir le bureau d'études et l'entreprise pour constater le problème. Il faudrait changer 2 bouches d'égout plus grosses afin de pouvoir absorber l'eau qui arrive en grosse quantité lors de fortes pluies.

Patricia et Hubert GALLET souhaitent céder la licence IV du café. Ils l'ont proposé à la commune. Madame le Maire aimerait connaître le prix afin de pouvoir en faire bénéficier les associations du village. Elle va les rencontrer pour en connaître le prix.

Maitre DUMONT souhaite que le conseil municipal prenne une nouvelle délibération concernant la vente du terrain de Thomas TAHON suite à la réalisation du bassin de rétention, car celle qui a été prise en 2021 est obsolète.

ER signale le problème des arbres du cimetière qui sont trop hauts et qui perdent beaucoup de feuilles sur les tombes. L'employé communal ne veut pas les tailler car il dit avoir le vertige. Il est proposé de faire intervenir une entreprise extérieure.

Pour le cimetière, il est demandé de procéder à un habillage de la poubelle pour des raisons esthétiques et de recenser les tombes qui pourraient faire l'objet d'un état d'abandon.

Inauguration de la salle des fêtes le 2 décembre à 10 h 30